

# **COUR SUPÉRIEURE**

(Chambre commerciale)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

N° : 400-11-007143-257

DATE : 27 mai 2025

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : M<sup>e</sup> MARTIN LEBLANC MASSÉ, REGISTRAIRE**

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE :**

**INNOVATION VIRENTIA INC.**

**Débitrice**

**-et-**

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

**Séquestre**

**-et-**

**RAYMOND CHABOT INC.**

**Syndic**

**-et-**

**FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC**

**-et-**

**INVESTISSEMENT QUÉBEC**

**-et-**

**JOHN DEERE CANADA ULC**

**-et-**

AGENCE DU REVENU DU CANADA  
-et-

AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

-et-

LE REGISTRAIRE DU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS  
MOBILIERS (Québec)

Mises en cause

---

### ORDONNANCE D'APPROBATION ET DE DÉVOLUTION

---

- [1] **AYANT PRIS CONNAISSANCE** de la *Requête pour l'émission d'une ordonnance d'approbation et de dévolution* du Séquestre (la « **Requête** »), de l'affidavit et des pièces déposées au soutien de cette dernière, ainsi que du Rapport du Séquestre daté du 23 mai 2025 et ses annexes (le « **Rapport** »), produits *sous scellés*, pièce R-1 ;
- [2] **CONSIDÉRANT** la signification de la Requête;
- [3] **CONSIDÉRANT** les représentations des procureurs du Séquestre;
- [4] **CONSIDÉRANT** qu'il est approprié d'émettre une ordonnance approuvant les transactions envisagées (les « **Transactions** ») et visant les actifs achetés (les « **Actifs achetés** ») par :
- a) L'Institut national de la recherche scientifique, conformément à l'Offre d'achat INRS, Annexe B du Rapport;
  - b) Ferme Rhétaise inc., conformément à l'Offre d'achat Rhétaise, Annexe C du Rapport;
  - c) Qosma informatique inc., conformément à l'Offre d'achat Qosma, Annexe D du Rapport;
  - d) Distribution Agrovie inc., conformément à l'Offre d'achat Agrovie, Annexe E du Rapport;
  - e) Les adjudicataires, selon les Soumissions des adjudicataires, Annexes H et I du Rapport;
- (les « **Acheteurs** »)

## **POUR CES MOTIFS, LA COUR:**

- [5] **ACCUEILLE** la Requête ;

### **SIGNIFICATION**

- [6] **ORDONNE** que tout délai préalable pour la présentation de la Requête soit, par les présentes, abrégé et accepté de façon à ce que celle-ci soit valablement présentable aujourd'hui et dispense, par les présentes, de toute signification supplémentaire;
- [7] **PERMET** la signification de cette Ordonnance à toute heure, en tout lieu et par tout moyen;

### **APPROBATION DES VENTES**

- [8] **ORDONNE** et **DÉCLARE**, par les présentes, que les Transactions sont approuvées et que leur exécution par le Séquestre est, par les présentes, autorisée et approuvée, de même que tous changements, modifications, amendements, suppressions ou ajouts mineurs dont il pourra être convenu, mais seulement avec l'accord du Séquestre;

### **EXÉCUTIONS DES DOCUMENTS**

- [9] **AUTORISE** le Séquestre et les Acheteurs à accomplir tout acte, à signer tout document et entreprendre toute action nécessaire à l'exécution de toute entente, contrat, acte, disposition, transaction ou engagement, ainsi que tout autre document afférant pouvant être requis ou utile pour donner plein effet aux présentes;

### **AUTORISATION**

- [10] **ORDONNE** et **DÉCLARE** que cette Ordonnance constitue la seule autorisation requise par le Séquestre pour procéder aux Transactions et qu'aucune autorisation de la part d'actionnaires ou d'une autorité réglementaire, le cas échéant, n'est requise en lien avec les présentes;

### **DÉVOLUTION DES ACTIFS ACHETÉS**

- [11] **ORDONNE** et **DÉCLARE** que sur émission d'un certificat du Séquestre conforme en substance au formulaire joint à l'annexe A des présentes (le «**Certificat**»), tous les droits, titres et intérêts à l'égard des Actifs achetés, tels que décrits à l'Annexe B de la présente Ordonnance, seront dévolus entièrement et exclusivement aux Acheteurs, francs, quittes et libres de toutes créances, responsabilités (directes ou indirectes, absolues ou conditionnelles),

obligations, créances prioritaires, droit de rétention, charges, hypothèques, fiducies présumées, jugements, brefs de saisie ou d'exécution, avis de vente, droits contractuels en lien avec la propriété ou sûretés, qu'ils soient ou non enregistrés, publiés ou déposés et qu'ils soient garantis ou non-garantis ou autre (collectivement les «**Sûretés**»), y compris, sans limiter la portée générale de ce qui précède, toutes les Sûretés créées par ordonnance de cette Cour et toutes les charges ou sûretés constatées par enregistrement, publication ou dépôt en vertu du *Code civil du Québec* sur la propriété mobilière ou immobilière et, pour plus de certitude, **ORDONNE** que toutes les Sûretés affectant ou se rapportant aux Actifs achetés soient par les présentes annulées et radiées à l'égard des Actifs achetés, avec effet dans chaque cas selon la date et l'heure du Certificat;

- [12] **DÉCLARE** que sur délivrance du Certificat, les Transactions seront réputées constituer et auront les mêmes effets qu'une vente sous autorité de la justice en vertu des dispositions du *Code de Procédure civile* et qu'une vente forcée en vertu des dispositions du *Code civil du Québec*;
- [13] **ORDONNE** au Séquestre de déposer à la Cour une copie du Certificat, immédiatement après la délivrance de celui-ci;
- [14] **AUTORISE** le Séquestre à déposer, au besoin, autant de certificats que nécessaire, essentiellement sous la forme du formulaire joint à l'Annexe A des présentes, afin de faire radier ou réduire certaines Sûretés au fur et à mesure de la clôture de l'une des ventes visée par les Transactions;

#### **RADIATION ET RÉDUCTION DES SÛRETÉS**

- [15] **ORDONNE** au Registraire du Registre des droits personnels et réels mobiliers («**RDPRM**»), sur présentation du formulaire requis et d'une copie conforme de la présente Ordonnance et du Certificat, de radier totalement ou de réduire la portée des enregistrements identifiés à l'Annexe B de la présente Ordonnance (les «**Enregistrements**») en lien avec les Actifs achetés afin de permettre le transfert aux Acheteurs des Actifs achetés francs, quittes et libres de ces Enregistrements;

#### **PRODUIT NET**

- [16] **ORDONNE** que le produit net de la vente des Actifs achetés (le «**Produit net**») soit remis au Séquestre et soit distribué en conformité avec les lois applicables;
- [17] **ORDONNE** que pour les fins de déterminer la nature et la priorité des Sûretés, le Produit net de la vente des Actifs achetés remplacera les Actifs achetés, et qu'à compter du paiement du prix d'achat par les Acheteurs, toutes les Sûretés seront reportées sur le Produit net avec le même ordre de priorité

qu'elles avaient à l'égard des Actifs achetés immédiatement avant la vente, au même titre que si les Actifs achetés n'avaient pas été vendus et demeuraient en possession ou sous le contrôle de la personne qui avait cette possession ou contrôle immédiatement avant la vente;

### **VALIDITÉ DES TRANSACTIONS**

[18] **ORDONNE** que malgré:

- (i) le fait que les présentes procédures soient en cours d'instance;
- (ii) la faillite de la Débitrice; ou
- (iii) les dispositions de toute loi provinciale ou fédérale;

la dévolution des Actifs achetés envisagée dans la présente Ordonnance, ainsi que l'exécution des Transactions en vertu de la présente Ordonnance, lieront tout syndic de faillite, incluant la mise en cause Raymond Chabot inc., et ne pourront être annulées, ni présumées être un traitement préférentiel, une cession de biens, un transfert frauduleux, une opération sous-évaluée ou toute autre transaction révisable en vertu de la LFI ou de toute autre loi fédérale ou provinciale applicable, à l'encontre du Séquestre et des Acheteurs;

### **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

[19] **DÉCLARE** que, sous réserve d'autres ordonnances de cette Cour, rien dans les présentes ne requiert du Séquestre d'occuper ou de prendre le contrôle, ou autrement de gérer, tous ou partie des Actifs achetés. Le Séquestre ne sera pas, aux termes de la présente Ordonnance, présumé être en possession d'un quelconque Actif acheté au sens des lois en matières environnementales, le tout suivant les dispositions de la LFI;

[20] **DÉCLARE** qu'aucune action ne peut être intentée contre le Séquestre en raison de la présente Ordonnance ou de la réalisation de tout acte autorisé par la présente Ordonnance, sauf avec l'autorisation de cette Cour. Les entités liées au Séquestre ou appartenant au même groupe que le Séquestre bénéficieront également de la protection accordée par le présent paragraphe;

### **GÉNÉRAL**

[21] **ORDONNE** que les Acheteurs ou le Séquestre soient autorisés à entreprendre toutes les actions nécessaires pour donner effet à la radiation ou à la réduction des Sûretés;

[22] **ORDONNE** que le Rapport et ses annexes, à l'exception de l'annexe A, soient gardés confidentiels et sous scellé jusqu'au plus tôt de a) la clôture des Transactions, ou b) une ordonnance ultérieure de cette Cour;

- [23] **ORDONNE** que l'annexe A du Rapport soit gardée confidentielle et sous scellés jusqu'à une ordonnance ultérieure de cette Cour;
- [24] **DÉCLARE** que cette Ordonnance a plein effet et est en vigueur dans toutes les provinces et territoires du Canada;
- [25] **DÉCLARE** que le Séquestre est autorisé à déposer une requête, tel qu'il pourra le juger nécessaire ou souhaitable, avec ou sans préavis, à tout autre tribunal ou entité administrative, que ce soit au Canada, aux États-Unis d'Amérique ou ailleurs, pour l'émission d'ordonnances pouvant aider ou compléter la présente Ordonnance et, sans limiter la portée de ce qui précède, une ordonnance en vertu du Chapitre 15 du Code des faillites (États-Unis) (*U.S. Bankruptcy Code*), pour lequel le Séquestre est un représentant étranger de la Débitrice. Toutes les cours et les entités administratives de ces juridictions sont par les présentes respectueusement invitées à rendre les ordonnances et à fournir de l'aide au Séquestre dans la mesure nécessaire ou appropriée à cet effet;
- [26] **DEMANDE** l'aide et la reconnaissance de tout tribunal ou toute entité administrative de chaque province du Canada et de tout tribunal fédéral ou entité administrative au Canada et de tout tribunal fédéral ou entité administrative aux États-Unis d'Amérique et tout tribunal ou entité administrative d'ailleurs, de manière à venir en aide et agir de façon complémentaire à cette Cour dans l'exécution des modalités de la présente Ordonnance;
- [27] **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente Ordonnance nonobstant appel et sans exigence quelconque de fournir une sûreté ou une provision pour frais;
- [28] **LE TOUT SANS FRAIS.**

  
**M<sup>e</sup> Martin Leblanc Massé, Registré**

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA, S.E.N.C.R.L.**

M<sup>e</sup> Christian Roy

M<sup>e</sup> Jacques-André Simard

Avocats de Restructuration Deloitte Inc.

**LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.**

M<sup>e</sup> Éric Savard

M<sup>e</sup> Alexis Pineault

Avocats de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

M. Eric Vincent

**RAYMOND CHABOT INC.**  
M. Étienne Fiset

**REVENU QUÉBEC**  
M<sup>e</sup> François Poirier

**ANNEXE "A"**  
**FORMULAIRE DU CERTIFICAT DU SÉQUESTRE**

**C A N A D A**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES**

**COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)**

---

**N° : 400-11-007143-257**

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS  
SÉQUESTRE DE :**

**INNOVATION VIRENTIA INC.**

**Débitrice**

**-et-**

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

**Séquestre**

**-et-**

**RAYMOND CHABOT INC.**

**Syndic**

**-et-**

**FÉDÉRATION DES CAISSES  
DESJARDINS DU QUÉBEC**

**-et-**

**INVESTISSEMENT QUÉBEC**

**-et-**

**JOHN DEERE CANADA ULC**

**-et-**

**AGENCE DU REVENU DU CANADA**

**-et-**

---

AGENCE DE REVENU DU QUÉBEC

-et-

REGISTRAIRE DU REGISTRE DES  
DROITS PERSONNELS ET RÉELS  
MOBILIERS (QUÉBEC)

Mises en cause

---

CERTIFICAT DU SÉQUESTRE

---

**PRÉAMBULE:**

**CONSIDÉRANT** que la Débitrice a fait cession de ses biens;

**CONSIDÉRANT** que la Cour Supérieure du Québec (la «**Cour**») a rendu une ordonnance («**l'Ordonnance**») datée du 31 mars 2025 à l'égard de Innovation Virentia inc. (la «**Débitrice**»), aux termes de laquelle Restructuration Deloitte inc. a été nommé Séquestre;

**CONSIDÉRANT** que la Cour a émis une Ordonnance («**l'Ordonnance de dévolution**») le 27 mai 2025, qui, *inter alia*, autorise et approuve l'exécution par le Séquestre des transactions détaillées aux termes de sa requête pour l'émission d'une ordonnance d'approbation et de dévolution entre le Séquestre, et les acheteurs aux termes des offres d'achat résultant des sollicitations privées et des adjudicataires aux termes du processus de demande de soumissions (les «**Acheteurs**»), copie desquelles ont été déposées au dossier de la Cour, et toutes les transactions y contenues (les «**Transactions**») incluant toutes modifications, changements, amendements, suppressions ou ajouts qui peuvent y avoir été convenus avec le consentement du Séquestre; et

**CONSIDÉRANT** que l'Ordonnance de dévolution prévoit la délivrance de ce Certificat du Séquestre lorsque (a) les Transactions seront exécutées (b) le prix d'achat de chacune des Transactions aura été payé par l'Acheteur; et (c) toutes les conditions de clôture des Transactions auront été remplies par les parties ci-dessus ou qu'elles y auront renoncées.

**LE SÉQUESTRE CERTIFIE CE QUI SUIT:**

- (a) Les Transactions sont exécutées;
- (b) le prix d'achat de chacune des Transactions, ainsi que toutes les taxes applicables, ont été payés; et

- (c) toutes les conditions à la clôture des Transactions ont été satisfaites par les parties ci-dessus, ou elles y ont renoncé.

Ce Certificat a été délivré par le Séquestre le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h.

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

par \_\_\_\_\_

Éric Vincent

Ès qualité de Séquestre, et non à titre  
personnel

**ANNEXE "B"**  
**SÛRETÉS À RADIER TOTALEMENT DU RDPRM**

<b>Créancier</b>	<b>Type</b>	<b>No d'inscription</b>	<b>Date d'inscription</b>	<b>Description des biens</b>
John Deere Canada ULC	Réserve de propriété et cession de la réserve	21-0927139-0001	27 août 2021	Un tracteur de marque John Deere, modèle 6195R Premium Cab, no. de série 1L06195RHMR116648.
John Deere Canada ULC	Réserve de propriété et cession de la réserve	21-0927129-0001	27 août 2021	Un tracteur de marque John Deere, modèle 6195R Premium Cab, no. de série 1L06199RPMR118129.
John Deere Canada ULC	Réserve de propriété et cession de la réserve	21-0804798-0001	22 juillet 2021	Un tracteur de marque John Deere, modèle 6195R Premium Cab, no. de série 1L06195REM113377. Avec chargeur frontal et jeu de fourches.
John Deere Canada ULC	Réserve de propriété et cession de la réserve	21-0794150-0011	20 juillet 2021	Un tracteur de marque John Deere, modèle 8400 SPFH, no. de série 1Z08400YELU620318.
John Deere Canada ULC	Réserve de propriété et cession de la réserve	21-0794150-0010	20 juillet 2021	Un tracteur de marque John Deere, modèle 6195R Premium Cab, no. de série 1L06195RAMR109860.

## RÉDUCTION DES SÛRETÉS DU RDPRM

Créancier	Type	No d'inscription	Date d'inscription	Description des biens
Investissement Québec	Hyp. conv. sans dépossession	23-0891508-0001	28 juillet 2023	Voir la <b>Liste des biens</b> ci-dessous.
Fédération des caisses Desjardins du Québec	Hyp. conv. sans dépossession	23-0886274-0001	27 juillet 2023	Voir la <b>Liste des biens</b> ci-dessous.

### Liste des biens :

Lots	Descriptions des biens
Lot A-02	Ensemble de produits finis comprenant : 2150 boîtes de microfibrilles de luzerne.
Lot A-03 (partiel)	9 palettes de sacs de semences assorties
Lot A-04	+/- 30 bacs de jus vert et jus brun; +/- 300 échantillons de jus brun, jus vert, gourganes, poudres, gelées, etc.; +/- 160 litres de méthanol; +/- 20 litres d'hexane; +/- 40 litres d'isopropanol.
Lot B-10	Bureau en mélamine avec retour; Fauteuil ajustable, fini tissu; Fauteuil d'invité en métal, fini tissu; Moniteur avec support en métal; Meuble de rangement en mélamine, 4 tiroirs.
Lot B-11	Bureau en mélamine avec retour; Caisson en mélamine, 3 tiroirs; Fauteuil ajustable, fini tissu; Fauteuil d'invité en métal, fini tissu; Moniteur avec support en métal; Classeur vertical en métal, 4 tiroirs.
Lot B-12	Bureau en mélamine avec retour; Caisson en mélamine, 3 tiroirs; Fauteuil ajustable, fini tissu; Fauteuil d'invité en métal, fini tissu; Moniteur avec support en métal.

Lot B-13	Bureau en mélamine avec retour; Caisson en mélamine, 3 tiroirs; Fauteuil ajustable, fini tissu; Fauteuil d'invité en métal, fini tissu; Moniteur avec support en métal; Étagère en mélamine, 4 tablettes.
Lot B-14	Bureau en mélamine avec retour; Caisson en mélamine, 3 tiroirs; Fauteuil d'invité en métal, fini tissu; Moniteur avec support en métal.
Lot B-15	Meuble de rangement en mélamine, 5 tiroirs; Téléviseur "Samsung" avec support mural; Caméra "Logitech", mod.: Meetup; Table de conférence en mélamine; 8 fauteuils ajustables, fini tissu.
Lot B-16	Bureau en mélamine avec retour; Caisson en mélamine, 3 tiroirs; Fauteuil ajustable, fini tissu; Fauteuil d'invité en métal, fini tissu; Moniteur avec support en métal.
Lot B-17	2 fauteuils d'invité en métal, fini tissu; Table de travail en mélamine ajustable électrique; Classeur latéral en métal, 4 tiroirs.
Lot B-18	Fauteuil d'invité en métal, fini tissu; Table de travail en mélamine ajustable électrique; Moniteur avec support en métal; Caisson en mélamine, 3 tiroirs.
Lot B-19	3 fauteuils d'invités en métal, fini tissu; Table en mélamine, pattes en métal; Téléviseur "Sony", avec support mural; Camera "Logitech", mod.: Meetup.
Lot B-20	9 tables de travail en mélamine ajustables électriques; 6 fauteuils ajustables assortis; 7 caissons en métal, 2 tiroirs; Étagère en mélamine; 9 moniteurs avec support en métal; Divers articles de bureau assortis.
Lot B-21	Bureau en mélamine avec retour; Caisson en mélamine, 3 tiroirs; Fauteuil ajustable, fini tissu; Fauteuil d'invité en métal, fini tissu; Moniteur avec support en métal; Classeur latéral en mélamine, 2 tiroirs.
Lot B-22	2 bureaux en mélamine avec retour; 2 moniteurs avec support en métal; 2 fauteuils ajustables, fini tissu; Fauteuil d'invité en métal, fini tissu; Caisson en mélamine, 3 tiroirs; Coffre-fort à combinaison "Stack-On"; Appareil multifonctions "Canon", mod.: MF2B4dw; Divers articles de bureau assortis.

Lot B-23	2 étagères en aluminium; Caisson en mélamine, 3 tiroirs; Classeur latéral en métal, 4 tiroirs; Armoire murale à serveurs en métal, 1 porte; Batterie de secours "APC"; Escabeau en fibre de verre, 6'; Aspirateur électrique.
Lot B-24	2 causeuses en cuir; Table d'appoint en métal, dessus vitré; Téléviseur "Sony", avec support mural.
Lot B-25	3 tables rondes en mélamine, pied en métal; 8 chaises en métal, fini plastique; Four à micro-ondes; Défibriateur "Philips"; Réfrigérateur.
Lot B-26	Photocopieur "Canon", mod.: Advance C35301; 5 classeurs latéraux en métal, 3 tiroirs; Réfrigérateur de comptoir "Danby".
Lot B-27	2 bureaux en mélamine avec pattes en métal; 4 moniteurs, 2 claviers et 2 souris; Fauteuil pneumatique mobile; Réfrigérateur "Hamilton Beach", 1 porte; Four à micro-ondes "Panasonic"; Appareil multifonctions "HP", mod.: MFP M4791dw; Chariot en plastique; Divers livres et manuels.
Lot E-01	Réservoir horizontal en fibre de verre
Lot E-24	Souffleur à neige "Pronovost", mod.: P-1080; Gratte à neige "HLA", mod.: 3500 Snow Pusher; Godet "HLA", mod.: MBHV96AO600
Lot E-26	Centrifugeuse "Eppendorf", mod.: Centrifugeuse "Eppendorf", mod.: Centrifugeuse 5804; Balance d'humidité "Sartorius"; 5 balances numériques assorties; 2 ensembles d'injection d'engrais motorisé, 1/2 HP; avec contrôleur "Penta-Drive"; Extracteur de jus "Tribest", mod.: GreenStar; Nettoyeur à ultrasons "Branson", mod.: 1800; 2 dessiccateurs sous vide "Bel-Art"; Plaque chauffante "VWR", mod.: 7X7; Agitateur magnétique "VWR", mod.: 986920; 4 micropipettes sur support "Rainin", mod.: pipet lite xls; Ph-mètre portable "Thermo scientific", mod.: orion 2 star; Agitateur orbital "VWR", mod.: 3500; Congélateur, 1 porte; Centrifugeuse "Labnet", mod.: Spectrafuge 24D; 2 pompes péristaltiques à vitesse variable "Watson Marlow", mod.: 323; Divers accessoires de laboratoire (cylindres, bacs, sacs, etc.).
Lot E-27	Pompe à vide "Buchi", mod.: V-100; Bain chauffant "Buchi", mod.: B-100; Bain chauffant "Buchi", mod.: B-491; Évaporateur "Buchi", mod.: R-100; Évaporateur "Buchi", mod.: R-200; Refroidisseur circulaire "Buchi", mod.: F-105; Pompe à gel pour électrophorèse "Savant", mod.: GP100;

	<p>Spectrophotomètre "3nh", mod.: NS800; Rotor de centrifugation à angle fixe "Beckman", mod.: SW 40 Ti; Rotor de centrifugation à angle fixe "Beckman", mod.: Type 70 Ti; Rotor de centrifugation à angle fixe "Beckman", mod.: NVT 65; Rotor de centrifugation à angle fixe "Beckman", mod.: VTi90; Rotor de centrifugation à angle fixe "Beckman", mod.: SW 60 Ti; Divers panneaux en toile Divers accessoires de laboratoire (cylindres, bacs, erlenmeyers, sacs, pots, ustensiles etc.).</p>
Lot P-02	<p>Pneu "Trelleborg" 900/60R42; Pneu "Michelin" 710/70R42; 2 pneus "Country King" 560/45R22.5, avec jante; 2 pneus "Alliance" 500/45/22.5, avec jante; 2 pneus "Michelin" 11R22.5, avec jante en aluminium; 2 pneus "Toyo" 245/70R17.5, avec jante; 3 pneus "Nokian" 560/45R22.5; 12 pneus "GoodYear" LT265/70R17.</p>
Lot R-01	<p>Camionnette 4 x 4, 4 portes  6 roues  Marchepieds  Roues arrières doubles  Support "BackRack"  Marque: GMC  Modèle: Sierra 3500  No Série: 1GT49SEY7MF282819</p>
Lot R-02	<p>Camionnette 4 x 4, 4 portes  6 roues  Marchepieds  Roues arrières doubles  Support "BackRack"  Attelage "Curt", mod.: Poweride 30K  Marque: Chevrolet  Modèle: Silverado 3500 HD  No Série: 1GC4YSEY0NF201874</p>
Lot R-03	<p>Camionnette 4 x 4, 4 portes  Boîte, 8'  Marchepieds  Support "BackRack"  Réservoir à diesel, 449 litres  Marque: GMC</p>

	<p>Modèle: Sierra 3500  No Série: 1GT49LEY4MF285764</p>
Lot R-04	<p>Remorque à benne basculante en aluminium, 40'  3 essieux  Avec système de toile rétractable  Marque: Cobra  Modèle: C1337  No Série: 2M5431133N5209291</p>
Lot R-05	<p>Remorque à benne basculante en aluminium, 40'  3 essieux  Avec système de toile rétractable  Marque: Manac  Modèle: 4337C600  No Série: 2M5431137M1197653</p>
Lot R-06	<p>Remorque plateforme en acier, 48'  2 essieux  Plancher en bois  Marque: Manac  Modèle: 10248841  No Série: 2M512146X11080964</p>
Lot R-07	<p>Remorque plateforme en acier, 20'  2 essieux  Plancher en bois  Marque: K-Trail  Modèle: DKO18-14  No Série: 2RYKBPFF27NM033334</p>
Lot R-08	<p>Remorque citerne en aluminium, 50'  4 essieux  Cap.: 3 600 litres  Marque: Tremcar  Modèle: Trailer  No Série: 2TLXL48419B003476</p>
Lot R-09	<p>Remorque citerne en aluminium, 50'  4 essieux</p>

	<p>Cap.: 3 600 litres  Marque: Tremcar  Modèle: Trailer  No Série: 2TLXL38339B003477</p>
Lot R-10	<p>Remorque citerne en aluminium, 50'  4 essieux  Cap.: 3 600 litres  Marque: Tremcar  Modèle: Trailer  No Série: 2TLXL4848BB004131</p>
Lot R-11	<p>Remorque plateforme, 12'  2 essieux  Plancher en bois  Réservoir de diesel, 250 gallons "FuelCube"  Marque: MH Trailer  Modèle: Trailer  No Série: 2G9UF14AMS021422</p>
Lot R-12	<p>Camion tracteur, 10 roues  PTO  Marque: WesternStar  Modèle: New 4  No Série: 5KJJBWD14PLUB4345</p>
Lot R-13	<p>Roulotte de chantier, 28'  2 essieux  Marque: Roule-Hot  Modèle: 1028-24-376VD  No Série: 2R9RP288XR1707001</p>
Lot R-14	<p>Remorque plateforme, 12'  2 essieux  Plancher en bois  Réservoir en plastique, cap.: 150 gallons  Marque: MH Trailer  Modèle: Trailer  No Série: 2G9UG15H1MS021421</p>

Lot R-15	Remorque boite à fourrage, 26' Marque: Meyer Modèle: DRXBB No Série: 222DRX206
Lot R-16	Remorque boite à fourrage, 26' Marque: Meyer Modèle: DRXBB No Série: 222DRX205
Lot R-17	Remorque boite à fourrage, 26' Marque: Meyer Modèle: DRXBB No Série: 222DRX204
Lot R-18	Camionnette 4 x 4, 4 portes 6 roues Marchepieds Roues arrières doubles Support "BackRack" Attelage "Curt", mod.: Poweride 30K Marque: Chevrolet Modèle: Silverado 3500 HD No Série: 1GC4YSEY6NF329259
Lot R-19	Camionnette 4 x 4, 4 portes Boîte, 8' Marchepieds Support "BackRack" Attelage "Curt", mod.: Poweride 30K Marque: GMC Modèle: Sierra 3500 No Série: 1GT49SEY7NF297645
Lot R-20	Camion tracteur, 10 roues PTO Marque: Western Star Modèle: 49X SBA No Série: 5KJJBWD13NLNN1181